

COMMUNE DE PALLUD

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-16

SÉANCE DU 28 AVRIL 2025

Date de la convocation : 14/04/2026
Date d'affichage : 14/04/2026
Membres en exercice : 15
Membres présents : 12
Votants : 12
Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mil vingt-six le vingt-huit avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PALLUD, légalement convoqué, s'est réuni à Mairie sous la Présidence de Monsieur Marc BERTHOLON, Maire.
Excusés : Blanc Betty, Fechoz-Christophe Loïc, Lemaître Emilie
Secrétaire : Corentin Cerutti

FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2026 - VOTE

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2026 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 14/04/2026 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	670 870.00 €	670 870.00 €
Section d'investissement	367 380.00 €	367 380.00 €
TOTAL	1 038 250.00 €	1 038 250.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la commission des finances du 14/04/2026,
Vu le projet de budget primitif du 14/04/2026,

APPROUVE le budget primitif 2026 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	670 870.00 €	670 870.00 €
Section d'investissement	367 380.00 €	367 380.00 €
TOTAL	1 038 250.00 €	1 038 250.00 €

Le Maire,
Marc BERTHOLON



Le Secrétaire de séance,
Corentin CERUTTI

Date d'envoi au contrôle de légalité : 30/04/2026
Date de mise en ligne : 30/04/2026